



**HAL**  
open science

## La loi Toubon vue par la presse écrite

Frédéric Chateigner

► **To cite this version:**

Frédéric Chateigner. La loi Toubon vue par la presse écrite. Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication. Langue française: une loi, pour quoi faire? À l'occasion de la journée d'étude du 13 octobre 2014 sur les vingt ans de la loi sur l'emploi de la langue française, Palais du Luxembourg, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2015. halshs-01271274

**HAL Id: halshs-01271274**

**<https://shs.hal.science/halshs-01271274>**

Submitted on 11 Feb 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Sens et contre-sens d'un texte

## La loi Toubon vue par la presse écrite

Frédéric Chateigner

Maître de conférences en science politique, IUT de Tours

Les défenseurs de la loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon, se sont plaints très tôt du traitement que, selon eux, les médias lui réservaient. Son vingtième anniversaire est l'occasion d'examiner ce qu'il en est en étudiant systématiquement son traitement par la presse écrite nationale. Cette étude s'inscrit dans le projet, formulé par Vincent Dubois (2001), d'une socio-histoire des politiques de la langue française : il s'agit d'analyser les débats qu'elles suscitent comme des marqueurs et des instruments des concurrences entre fractions des élites françaises – politiques, hauts fonctionnaires, journalistes, écrivains, linguistes... eux-mêmes diversement positionnés dans leurs espaces respectifs.

46

Le corpus analysé ici est constitué principalement du dossier de presse « Langue française » de la Fondation nationale des sciences politiques<sup>1</sup>, qui couvre les quotidiens nationaux et les hebdomadaires ou mensuels généralistes. Une revue de presse interne au ministère (presse professionnelle notamment) ainsi que l'index analytique du *Monde* et les archives en ligne de *l'Humanité* ont apporté de légers compléments. Les médias audiovisuels ont été entrevus *via* le site de l'INA (journaux de la télévision publique) et quelques transcriptions d'interviews disponibles au service d'information du ministère de la Culture et de la Communication. La priorité a cependant été donnée à la presse écrite nationale en raison de son rôle prescripteur et de l'objet même du débat, qui porte sur la langue légitime (Bourdieu 2001), où l'écrit tient évidemment un rôle central.<sup>2</sup> La période étudiée court d'octobre 1991 à mai 1995.

<sup>1</sup> Disponible à la bibliothèque de Sciences Po (dossier 350/4, tome 3).

<sup>2</sup> Concernant les journaux télévisés, on relève que les tendances à la satire et aux seules considérations de lexique occupent une place plus importante encore que dans la presse écrite. L'influence de la marionnette de Jacques Toubon dans les *Guignols de l'info* doit également être soulignée.

## I. Analyse diachronique : une série de défections

Une première analyse permet d'identifier cinq périodes d'importance inégale dans le traitement journalistique de la loi.<sup>1</sup>

### 1. D'octobre 1991 à mars 1993 : une mobilisation médiatique encore modeste et située à gauche.

La controverse sur les rectifications de l'orthographe étant passée, les débats linguistiques dans la presse reprennent modestement et plutôt *via* la presse de gauche : *Libération* publie des tribunes de Dominique Noguez (20 avril 1992, 3 février 1993) mais autant de réponses hostiles (4 août 1992, 11 février 1993). Peu auparavant, *Le Monde Diplomatique* s'était mobilisé aux côtés d'Alain Decaux suite à l'affaire des *Annales* de l'Institut Pasteur (janvier 1990). Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, dans la rubrique Francophonie du *Monde*, traite la mobilisation favorablement et le quotidien publie la pétition d'Avenir de la langue française (11 juillet 1992, 1<sup>er</sup> décembre 1992). Cette mobilisation contribue au projet de Catherine Tasca. *Le Figaro* en revanche, embarrassé sans doute par son statut de journal d'opposition, se montre étonnamment discret durant cette période.

47

### 2. De l'alternance (mars 1993) à la veille de l'examen parlementaire de la loi (février 1994) : défection de *Libération*, campagne du *Figaro*.

Avec le changement de majorité, *Libération* ne publie plus, durant cette phase, que des tribunes hostiles au projet (1<sup>er</sup> juillet 1993, 29 novembre 1993). *L'Événement du jeudi* ironise quant à lui sur la « terrible loi Toubon » (21 octobre 1993). Seul à gauche, *Le Monde Diplomatique*

---

<sup>1</sup> Cette brève analyse, qu'il faut évidemment considérer comme provisoire, ne commente qu'une partie du corpus : elle laisse par exemple de côté *Le Quotidien de Paris* ou *La Croix* et ne renvoie précisément qu'à un petit nombre d'articles. En outre, nous écartons des dossiers proches et importants : la francophonie en tant que telle, les quotas de diffusion audiovisuelle et la modification constitutionnelle consacrant le français « langue de la République » en juin 1992.

semble pencher pour la loi, dans une perspective anti-impérialiste liée au contexte de l'*Uruguay Round* de l'AGTC/GATT (février 1994). *Le Figaro* entre en campagne avec de nombreux articles et tribunes mais cette mobilisation conservatrice, gaulliste en particulier (échanges entre Maurice Druon et Philippe Séguin, 1<sup>er</sup>-4 janvier 1994), mêle diverses inquiétudes : domination de l'anglais, pureté lexicale, qualité de la langue audiovisuelle et politique, enseignement<sup>1</sup>... La rubrique Francophonie du *Monde* maintient une ligne plutôt favorable.

### 3. De février 1994 à juillet 1994 : débats parlementaires et défection du *Monde*.

Alors que le Ministre choisit *Le Monde* pour défendre son projet au moment de son examen par le Sénat (24 février), le quotidien du soir cesse, globalement, de soutenir la loi, qui échappe à la seule rubrique Francophonie. Les comptes rendus parlementaires privilégient les aspects les plus conflictuels des débats et les marques de scepticisme. Les tribunes et chroniques du *Monde*, comme celles du supplément *Le Monde des débats* (1<sup>er</sup> juin, 21 juin), sont plutôt hostiles, à l'exception de celles de Bertrand Poirot-Delpech (17 avril) et Yves Berger (1<sup>er</sup> mai). Mais surtout, l'arrivée de la loi devant l'Assemblée nationale suscite un article très critique, de surcroît annoncé en une, d'Edwy Plenel qui tient le projet pour l'illusion d'une « puissance défunte » (4 mai). Cet épisode révèle la marginalité au sein du *Monde* de Jean-Pierre Péroncel-Hugoz et de sa rubrique Francophonie<sup>2</sup>. *Le Figaro* continue dans l'ensemble à réclamer que la loi soit soutenue malgré ses défauts, et ce en dépit de quelques voix plus critiques, notamment d'inspiration libérale (Alain-Gérard Slama, le 29 avril) ou fataliste (Michel Mohrt, le 4 avril). Parmi les titres positionnés à gauche, les orientations demeurent : scepticisme dans *Libération*, ironie systématique dans *l'Événement du jeudi* qui publie un très long dossier parsemé d'illustrations satiriques (21 avril), soutien du *Monde diplomatique* sous la plume de Bernard Cassen (avril) et, sur une ligne proche, de *Politis* (3 mars, 19 mai). Le traitement par *L'Humanité*, enfin, paraît assez partagé : d'un côté le quotidien, favorable à la loi mais mettant surtout

48

<sup>1</sup> Sur la logique du « purisme », voir Paveau 2008.

<sup>2</sup> Sur ce point, nous avons complété l'analyse du corpus par un entretien avec Jean-Pierre Péroncel-Hugoz.

l'accent sur les bases économiques de l'impérialisme anglophone, relaie le soutien critique des parlementaires communistes et publie une interview d'Alain Rey (8 avril); de l'autre il se livre, au sujet de la chasse au franglais, au genre du billet d'humeur ironique (5 avril).

#### **4. Du 29 juillet à début août 1994 : le rebondissement du Conseil constitutionnel.**

La censure partielle de la loi par le Conseil constitutionnel relance un dossier qui s'était essoufflé. *Le Monde* commente favorablement la décision : la posture du Conseil constitutionnel, qui rectifie la loi au nom des libertés fondamentales, correspond à sa propre prise de position, en surplomb (31 juillet). Dans *Le Monde* encore, un échange de tribunes entre Jacques Toubon qui plaide pour « la langue de tous » (4 août) et Jacques Rigaud qui lui oppose « la langue de chacun » (9 août) illustre bien l'opposition doctrinale sous-jacente. Dans *Le Figaro*, les partisans déçus de la loi critiquent, comme le Ministre, la décision du Conseil constitutionnel, accusé d'avoir choisi une interprétation trop libérale; mais Maurice Druon reproche aussi à Jacques Toubon d'avoir préféré les commissions de terminologie à l'Académie française (4 août). Le plus remarquable durant cette brève période reste l'importance accordée au refus temporaire de subventionner une manifestation publicitaire francophone, en raison peut-être du rôle imputé à l'Association des agences-conseil en communication, aidée du constitutionnaliste rocardien Guy Carcassonne, dans la décision du Conseil constitutionnel (voir notamment *Le Monde* du 18 septembre et *Libération* du 19 septembre). La proximité entre agences de publicité et médias, ainsi que la possibilité de « dévoiler » une revanche supposée du cabinet ministériel expliquent en partie la place prise par cet événement<sup>1</sup>.

49

---

<sup>1</sup> Cette proximité est souvent présentée comme un motif de l'échec médiatique de la loi : publicitaires et annonceurs auraient obtenu des médias qu'ils sabotent le projet. La seule étude du corpus ne permet évidemment pas d'examiner cette hypothèse.

## 5. D'août 1994 à mai 1995 : applications, plaidoyers, chroniques.

Une fois commentée la décision du Conseil constitutionnel, la production sur la loi est à nouveau modeste. Elle consiste notamment, dans la presse économique ou professionnelle, en explications sur ses conséquences pratiques. *Le Figaro* publie aussi quelques plaidoyers, à la tonalité plutôt défensive suite à la décision du Conseil constitutionnel (31 mars 1995, 1<sup>er</sup> avril 1995). Le fait le plus remarquable réside sans doute dans un regain temporaire des chroniques de langue. L'éphémère *Libération-Le Magazine* (novembre 1994 - avril 1995) confie à la linguiste Henriette Walter une chronique dont les débuts s'intitulent ironiquement « les mots traversent les passoires » (26 novembre 1994), tandis que *Le Figaro*, un peu plus tard (1996) et à l'initiative de Maurice Druon, se dote d'une nouvelle rubrique de langue, « le bon français » (Bochnakowa, 2005).

## II. Le poids de la chronique

Le traitement diachronique met l'accent sur ce qui sépare les éléments du corpus : différents titres, différents articles, orientation pour ou contre le projet... Un point de vue transversal souligne au contraire ce qu'ils ont en commun. Il faut se rappeler ici que la *chronique de langue* – que nous évoquions à l'instant – est sans doute la façon la plus courante de traiter les questions de langue dans la presse (voir notamment, dans un champ de recherche actif : Cellard 1983, Caron 2004, Ayrez-Benet et Sedjo 2011). Et ses propriétés tendent à être reprises dans les autres types d'articles, faute de journalistes non chroniqueurs se consacrant à la question (*Le Monde* faisant exception) ou d'interventions de chercheurs (les linguistes étant peu impliqués, ce qui leur est du reste reproché par les partisans de la loi). Trois caractéristiques transversales, corrélées entre elles, apparaissent ainsi dans le corpus.

## 1. Du côté des auteurs : le poids des non-journalistes

Comme l'observait Jacques Cellard (1983), le poids parmi les auteurs de chroniques de personnes ayant un pied dans le journalisme sans adhérer pleinement à l'identité de journaliste est considérable. Il en est de même dans le corpus, où 30% des auteurs sont suffisamment extérieurs au journal qui les publie pour devoir être *qualifiés* (« chercheur », « écrivain », « de l'Académie française », etc.). À l'exception de Jean-Pierre Péroncel-Hugoz et, dans une bien moindre mesure, des chroniqueurs parlementaires, les auteurs récurrents, tous des habitués de la défense de la langue française, ne sont pas principalement journalistes : Maurice Druon, Philippe de Saint-Robert, Jacques Capelovici, Alain et Josette Rey, Jean Dutourd...

## 2. Du côté des genres : une majorité d'articles normatifs

Dans le corpus dominant deux registres, très différents mais tous deux normatifs, comme le sont en général les chroniques de langue : la discussion de principe et la satire. La première penche plutôt en faveur de la loi, la seconde vers la critique. Cependant, partisans et opposants ont souvent en commun une faible exigence de rigueur par rapport aux « faits » invoqués, accumulés à partir d'observations personnelles (le métro, les enseignes commerciales...) ou par circulation d'anecdotes édifiantes sans cesse reprises. L'*enquête* est très minoritaire, alors qu'elle serait possible, par exemple auprès des milieux accusés de trop pratiquer l'anglais ou les anglicismes. Le retrait relatif des (socio-)linguistes, peut-être échaudés par l'expérience des rectifications de l'orthographe, n'aide pas à échapper à l'alternative de l'ironie et de l'indignation de principe.<sup>1</sup>

51

---

<sup>1</sup> Notons que les jeux de mots anglophones à la manière de Jean-Loup Chifflet (qui fait paraître en 1994 *Sky Mr Allgood ! Parlons français avec Monsieur Toubon*, dans la lignée de son célèbre *Sky my husband !*) sont très fréquents et servent, au-delà de la divergence d'opinion, à attester une maîtrise commune de la langue internationale de fait. La position dominante est donc paternaliste : les non-anglophones de France, qu'il faut défendre contre le recours abusif à l'anglais ou aux anglicismes et/ou bien aider à accéder à la maîtrise de l'anglais, ce sont toujours les autres.

### 3. Du côté des thèmes : un prisme lexical.

De même que les chroniques de langue accordent un poids très important au commentaire du lexique (emprunts, néologie), le corpus privilégie la partie de la loi renvoyant à l'usage de *termes* étrangers. Il traite nettement moins de l'imposition de l'usage de l'anglais *en tant que langue* : la lutte renouvelée contre le « franglais » l'emporte sur l'approche géopolitique ou écologique (Calvet 1999) des langues. Les possibilités de jeux de mots et traductions fantaisistes favorisent évidemment ce biais lexicaliste, de même que la publication en mars 1994 du *Dictionnaire des termes officiels de la langue française*, abondamment commentée.

### III. Prolongements : une cause en déclin

52

Si les avis divergent sur la fortune juridique de la loi lors de son adoption, de sa censure partielle et de son application, il est certain en revanche que l'appel à la mobilisation, voire à la « croisade » selon le mot de Georges Suffert (*Le Figaro*, 25 février 1994), pour la défense de l'usage du français et/ou contre les emprunts abusifs a échoué médiatiquement. Un bref regard sur des polémiques ultérieures confirme le déclin médiatique de cette cause.

Considérons d'abord, en laissant de côté la francophonie, les dossiers concernant la langue française qui prennent le relais après 1994 : les reportages sur la « langue des banlieues » (1995) et les débats sur la féminisation des noms de fonction (1998). On peut faire l'hypothèse d'un tournant dans les fondements des controverses publiques sur la langue française : alors qu'auparavant (orthographe, loi Toubon) les arguments invoqués relevaient essentiellement de la sauvegarde du patrimoine national et/ou de la critique d'une culture de classe, d'autres clivages fondamentaux apparaissent – sociaux, générationnels, territoriaux, voire « ethniques », ou bien de genre. Plus tard, dans les années 2000, un discours médiatico-politique lancé à la fin des années 1980 (« affaire du foulard ») s'impose : il privilégie les questions religieuses (« laïcité », islam), plutôt que linguistiques, comme manières de recoder en termes identitaires des enjeux sociaux et politiques.



En outre, les dossiers qui font revivre dans les médias la référence à la loi de 1994 – affaire de l'étiquetage des produits en 2002 (« chicken wings »), assouplissement des conditions de l'enseignement supérieur en anglais dans la loi Fioraso de 2013 – suscitent un intérêt médiatique contrasté, mais permettent surtout de constater une rupture de continuité parmi les intervenants : ceux qui étaient en première ligne en 1994 sont pour la plupart décédés, sans qu'un espace médiatique comparable ait été accordé à leurs éventuels successeurs (à l'exception d'Antoine Compagnon en 2013).

Ces deux observations sont du reste convergentes : si la défense de la langue française est en déclin médiatique, c'est sans doute à la fois parce que les nouvelles générations d'élites, davantage anglophones mais aussi, bon gré mal gré, internationalisées, ont moins d'intérêt à s'y consacrer et parce que les questions qui se posaient naguère à travers celle de la langue nationale sont désormais codées dans d'autres termes.

## Références

AYREZ-BENETT Wendy, SEDIJO Magali (2011). *Remarques et observations sur la langue française : histoire et évolution d'un genre*. Paris, Classiques Garnier.

BOCHNAKOWA Anne (2005). *Le bon français de la fin du XX<sup>e</sup> siècle : chroniques du Figaro, 1996-2000*. Cracovie, Wydawnictwo Uniwersytetu Jagellońskiego.

BOURDIEU Pierre (2001). *Langage et pouvoir symbolique*. Paris, Le Seuil.

CALVET Louis-Jean (1999). *Pour une écologie des langues du monde*. Paris, Plon.

CARON Philippe (dir.) (2004). « Les remarqueurs sur la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours ». *La licorne*, n° 70.

54

CELLARD Jacques (1983). « Les chroniques de langage » in É. BÉDARD et J. MAURIS (dir.), *La norme linguistique*, Québec, Direction générale des publications gouvernementales du ministère des Communications, 1983. [www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html/?tx\\_igggcplplus\\_pi4\[file\]=publications/pubf101/f101p5c.html#xxiv](http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html/?tx_igggcplplus_pi4[file]=publications/pubf101/f101p5c.html#xxiv)

DUBOIS Vincent (2001). *Action publique et processus d'institutionnalisation. Sociologie des politiques culturelle et linguistique et du traitement bureaucratique de la misère*. Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches en sociologie, université de Paris I. [www.tel.archives-ouvertes.fr/tel-00130955](http://www.tel.archives-ouvertes.fr/tel-00130955)

PAVEAU Marie-Anne (2008). *La langue française, passions et polémiques*. Paris, Vuibert.